

## Les agents de 50 ans ou plus dans la fonction publique en 2022

Deborah MASSIS<sup>1</sup>

En 2022, 2,1 millions d'agents de la fonction publique sont âgés de 50 ans ou plus, soit 37 % d'entre eux. Ils sont même 43 % chez les fonctionnaires à avoir atteint les 50 ans, contre 24 % chez les contractuels.

Depuis 2011, le nombre d'agents de 50 ans ou plus ne cesse de progresser (+ 2,5 % en moyenne par an), en particulier chez les contractuels (+ 4,8 % en moyenne par an). Leur part relative dans les effectifs est en hausse de 7 points : + 10 points pour les fonctionnaires et + 4 points pour les contractuels.

La fonction publique territoriale est le versant dont la proportion d'agents d'au moins 50 ans est la plus forte : 44 %, contre 34 % dans la fonction publique de l'État et 32 % dans la fonction publique hospitalière. Parmi les fonctionnaires, c'est dans la catégorie C que la part des 50 ans ou plus est la plus importante : 50 %, contre 44 % en catégorie B et 37 % en catégorie A.

Parmi les fonctionnaires de 50 ans ou plus, un sur cinq est sexagénaire, contre un sur quatre chez les contractuels.

### Plus d'un tiers des agents sont âgés d'au moins 50 ans

En 2022, 2 097 000 agents qui travaillent dans la fonction publique sont âgés de 50 ans ou plus. Ils représentent plus du tiers des agents (37 %) [Figure 1]. Dans la fonction publique territoriale (FPT), ils sont 44 % à avoir atteint 50 ans, tandis que dans la fonction publique de l'État (FPE) et dans la fonction publique hospitalière (FPH), leur part est plus contenue (respectivement 34 % et 32 %).

Sur dix agents de 50 ans ou plus, six sont des femmes, comme dans l'ensemble de la fonction publique. Par versant, la part des femmes dans cette tranche d'âge reste très proche de celle observée pour l'ensemble des agents. Ainsi, les femmes représentent 59 % des agents de 50 ans ou plus dans la FPE (contre 58 % dans l'ensemble du versant), 76 % dans la FPH (contre 78 %) et 62 % dans la FPT (contre 61 %).

### Figure 1 : Les agents de 50 ans ou plus dans la fonction publique en 2022

en %

	2022			Évolution annuelle moyenne entre 2011 et 2022
	Effectif (en milliers)	Part au sein du versant	Part des femmes	
FPE	863	34	59	2,2
FPT	850	44	62	3,0
FPH	384	32	76	1,9
<b>Ensemble FP</b>	<b>2 097</b>	<b>37</b>	<b>63</b>	<b>2,5</b>

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux au 31 décembre, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

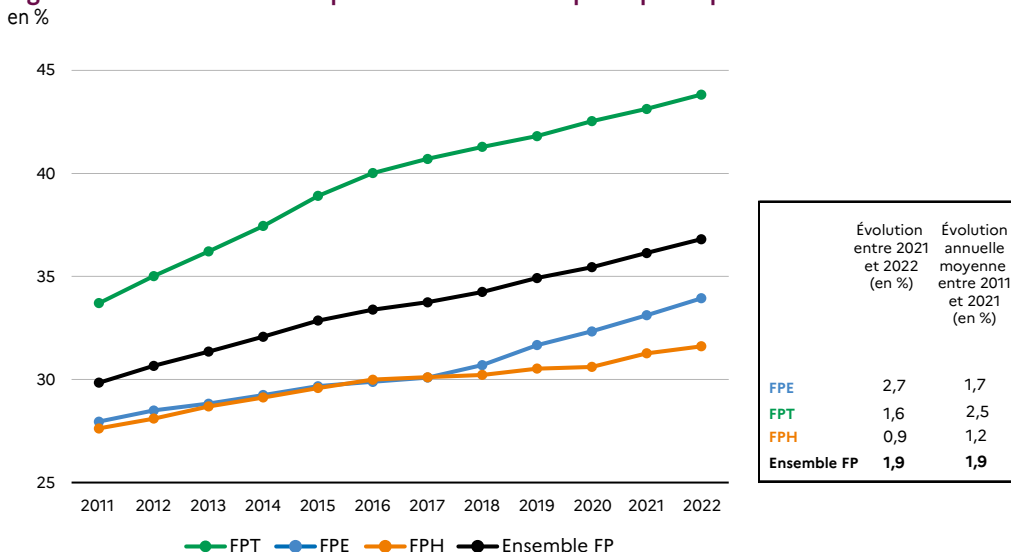
Lecture : En 2022, 2 097 000 agents travaillant dans la fonction publique ont 50 ans ou plus, soit 37 % des agents. Parmi eux, 63 % sont des femmes. Entre 2011 et 2022, les effectifs des agents de 50 ans ou plus croissent en moyenne de 2,5 % par an.

1. SDessi-DGAFP.

### La part des 50 ans ou plus a fortement progressé depuis 2011 dans la fonction publique

Entre 2011 et 2022, le nombre d'agents de 50 ans ou plus a augmenté à un rythme bien plus soutenu que l'emploi public (respectivement + 2,5% en moyenne par an, contre + 0,5%). Sur cette période, la part des agents ayant au moins 50 ans a fortement progressé (+ 7 points) dans la fonction publique (Figure 2). C'est dans la FPT que cette hausse est la plus importante : + 10 points.

**Figure 2 : Part des 50 ans ou plus dans la fonction publique depuis 2011**



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux au 31 décembre, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : En 2011, 30 % des agents travaillant dans la fonction publique avaient 50 ans ou plus, contre 37 % en 2022. La part des 50 ans ou plus a augmenté de 1,9 % en 2022, comme en moyenne par an, sur la période 2011-2021.

En 2022, la part des agents de 50 ans ou plus sur l'ensemble de la fonction publique croît au même rythme que sur la période 2011-2021 (+ 1,9 % en 2022, comme en moyenne annuelle sur la période 2011-2021). Selon le versant, cette évolution peut s'en écarter. Ainsi, dans la FPE, la progression de la part des 50 ans ou plus est plus forte en 2022 que sur la période 2011-2021 et l'inverse est vrai dans la FPT.

### Les fonctionnaires sont surreprésentés parmi les 50 ans ou plus

En 2022, par rapport à l'ensemble des agents, les fonctionnaires sont surreprésentés parmi les 50 ans ou plus (78 %, contre 66 % dans l'ensemble) et les contractuels sont sous-représentés (14 %, contre 22 % dans l'ensemble). C'est également le cas dans chacun des versants (Figure 3). Dans la FPT, 83 % des agents de 50 ans ou plus sont fonctionnaires (contre 74 % dans l'ensemble du versant) et seulement 13 % sont contractuels (contre 23 % dans l'ensemble). Dans la FPH, les fonctionnaires représentent 78 % de cette tranche d'âge (contre 67 % dans l'ensemble) et les contractuels 12 % (contre 22 % dans l'ensemble). Enfin, dans la FPE, 72 % des agents ayant au moins 50 ans sont fonctionnaires (contre 60 % dans l'ensemble) et 16 % sont contractuels (contre 21 % dans l'ensemble). Chez les militaires, uniquement comptabilisés dans la FPE, la part des agents ayant au moins 50 ans est particulièrement faible (4 %, contre 12 % dans l'ensemble), car ils peuvent partir à la retraite après dix-sept ans de services pour les militaires du rang et les sous-officiers, ou vingt-sept ans pour les officiers de carrière.

## Les agents de 50 ans ou plus dans la fonction publique en 2022

Figure 3 : Répartition des agents de 50 ans ou plus par statut, et part des femmes, en 2011 et 2022

en%

	2011			2022		
	Effectif (en milliers)	Répartition	Part des femmes	Effectif (en milliers)	Répartition	Part des femmes
FPE	Fonctionnaires	515	76	58	619	59
	Contractuels	71	10	59	140	71
	Militaires	25	4	7	34	9
	Autres catégories et statuts <sup>(1)</sup>	65	10	55	70	63
	<b>Total</b>	<b>675</b>	<b>100</b>	<b>56</b>	<b>863</b>	<b>100</b>
FPT	Fonctionnaires <sup>(2)</sup>	506	82	58	708	60
	Contractuels <sup>(2)</sup>	81	13	66	114	65
	Autres catégories et statuts <sup>(1)</sup>	30	5	94	29	90
	<b>Total</b>	<b>617</b>	<b>100</b>	<b>61</b>	<b>850</b>	<b>100</b>
FPH	Fonctionnaires	247	79	77	299	80
	Contractuels	28	9	75	47	75
	Autres catégories et statuts <sup>(1)</sup>	37	12	38	37	44
	<b>Total</b>	<b>312</b>	<b>100</b>	<b>72</b>	<b>384</b>	<b>100</b>
Ensemble FP	Fonctionnaires	1 268	79	62	1 626	64
	Contractuels	180	11	65	301	69
	Militaires	25	2	7	34	9
	Autres catégories et statuts <sup>(1)</sup>	133	8	59	137	63
	<b>Total</b>	<b>1 605</b>	<b>100</b>	<b>61</b>	<b>2 097</b>	<b>100</b>

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux au 31 décembre, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Les «Autres catégories et statuts» recouvrent principalement les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et les ouvriers d'État dans la FPE, les assistants maternels et familiaux dans la FPT, les médecins dans la FPH et les apprentis dans les trois versants.

(2) Pour respecter le secret statistique, dans la FPT, les militaires sont regroupés avec les fonctionnaires, et les militaires volontaires avec les contractuels.

Lecture : En 2022, 78 % des agents de 50 ans ou plus travaillant dans la fonction publique sont fonctionnaires, et parmi les fonctionnaires de 50 ans ou plus, 64 % sont des femmes.

La répartition par statut des agents ayant au moins 50 ans évolue peu entre 2011 et 2022 : seule la proportion des contractuels augmente un peu. En 2011, ils représentaient 11% de cette tranche d'âge. Onze ans plus tard, leur part augmente de trois points, portée principalement par la FPE. Les accompagnants des élèves en situation de handicap, qui ont été recrutés massivement ces dernières années, contribuent largement à la hausse du nombre de contractuels âgés de 50 ans ou plus; en 2011, ils représentaient à peine 5% des contractuels de 50 ans ou plus de la FPE. En 2022, c'est plus de 30%.

En 2022, la part des femmes parmi les agents de 50 ans ou plus, par statut et versant, est semblable à leur part au sein de l'ensemble des agents, tous âges confondus (63%). Le principal écart se trouve chez les militaires, où la part des femmes est plus faible (9%, contre 18% dans l'ensemble de ce statut), mais en augmentation par rapport à 2011.

## Un fonctionnaire de catégorie C sur deux a 50 ans ou plus

La part des 50 ans ou plus est plus élevée chez les fonctionnaires (43%) que parmi l'ensemble des agents publics (37%) [Figure 4]. En 2022, 1 626 000 fonctionnaires ont 50 ans ou plus. Dans la FPT, ils sont un sur deux à avoir atteint 50 ans ou plus. C'est dans la FPH que leur part est la moins importante (37%). Dans la FPE, elle est de 41%.

En 2022, sur dix fonctionnaires ayant au moins 50 ans, quatre ont moins de 55 ans, quatre ont entre 55 et 59 ans et deux ont 60 ans ou plus. Cette répartition a évolué depuis 2011. Cette année-là, cinq sur dix avaient moins de 55 ans, et seulement un sur dix, 60 ans ou plus.

**Figure 4 : Fonctionnaires de 50 ans ou plus par catégorie hiérarchique, en 2022**  
en %

	Effectif (en milliers)	Répartition par tranche d'âge (en %)				Part au sein des fonctionnaires	Part des femmes	
		de 50 à 54 ans	de 55 à 59 ans	60 ans ou plus	Total			
FPE	A	411	45	35	20	100	40	60
	B	115	46	32	22	100	40	52
	C	92	39	36	25	100	48	65
	<b>Total*</b>	<b>619</b>	<b>44</b>	<b>35</b>	<b>21</b>	<b>100</b>	<b>41</b>	<b>59</b>
FPT	A	82	39	35	25	100	47	67
	B	104	40	39	21	100	49	64
	C	521	38	41	21	100	50	59
	<b>Total*</b>	<b>708</b>	<b>39</b>	<b>40</b>	<b>22</b>	<b>100</b>	<b>50</b>	<b>60</b>
FPH	A	81	47	36	17	100	25	82
	B	127	45	41	14	100	43	86
	C	91	41	41	18	100	48	69
	<b>Total*</b>	<b>299</b>	<b>45</b>	<b>40</b>	<b>16</b>	<b>100</b>	<b>37</b>	<b>80</b>
Ensemble FP	A	574	44	35	21	100	37	64
	B	346	44	38	19	100	44	68
	C	704	39	40	21	100	50	61
	<b>Total*</b>	<b>1 626</b>	<b>42</b>	<b>38</b>	<b>20</b>	<b>100</b>	<b>43</b>	<b>64</b>

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFPS-DESSI.

Champ : Emplois principaux au 31 décembre, France (hors Mayotte).

\* Y compris les agents dont la catégorie est indéterminée dans Siasp (chaque année, entre 1 % et 2 % des agents et moins de 0,5 % des fonctionnaires).

Lecture : En 2022, la fonction publique compte 574 000 fonctionnaires de catégorie A ayant au moins 50 ans. Parmi eux, 44 % ont entre 50 et 54 ans, 35 % entre 55 et 59 ans, et les 21 % restants sont âgés de 60 ans ou plus. Les fonctionnaires de catégorie A âgés d'au moins 50 ans représentent 37 % de l'ensemble des fonctionnaires de catégorie A et comptent 64 % de femmes.

C'est dans la catégorie C que leur proportion est la plus élevée (50%) et dans la catégorie A qu'elle est la plus faible (37%). Dans la catégorie B, les agents de 50 ans ou plus représentent 44% de l'effectif. Ces parts varient selon les versants. Dans la FPH, la part des agents de 50 ans ou plus dans la catégorie A est particulièrement faible (25%, contre 37% des fonctionnaires de ce versant, toutes catégories confondues). Cela s'explique en grande partie par le reclassement des infirmiers de catégorie B en catégorie A, fin 2010. À partir de 2011, les nouvelles recrues ont automatiquement intégré le nouveau corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés, tandis que les infirmiers déjà en place ont pu choisir de rester en catégorie B et ainsi conserver le bénéfice de la catégorie active<sup>2</sup>. Dans la FPE, les agents de 50 ans ou plus sont surreprésentés chez les C (48%, contre 41% toutes catégories confondues). Dans la FPT, un fonctionnaire sur deux a 50 ans ou plus, et ce dans chaque catégorie : 47% en A, 49% en B et 50% en C.

La part des femmes chez les fonctionnaires ayant au moins 50 ans (64%) est quasiment la même que sur l'ensemble des fonctionnaires (65%). Par catégorie, les femmes de 50 ans ou plus sont sous-représentées parmi les agents de catégorie A (64% des 50 ans ou plus, contre 70%, tous âges confondus). Dans les catégories B et C, elles sont au contraire légèrement surreprésentées (respectivement 68%, contre 67% dans l'ensemble de la catégorie, et 61%, contre 58%).

2. Un emploi de catégorie active dans la fonction publique est un emploi qui présente un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles. L'appartenance à la catégorie active est liée au grade détenu par le fonctionnaire (l'agent contractuel n'est pas concerné) et à la pénibilité des fonctions qu'il exerce. Le classement d'un emploi en catégorie active est déterminé par arrêté ministériel.

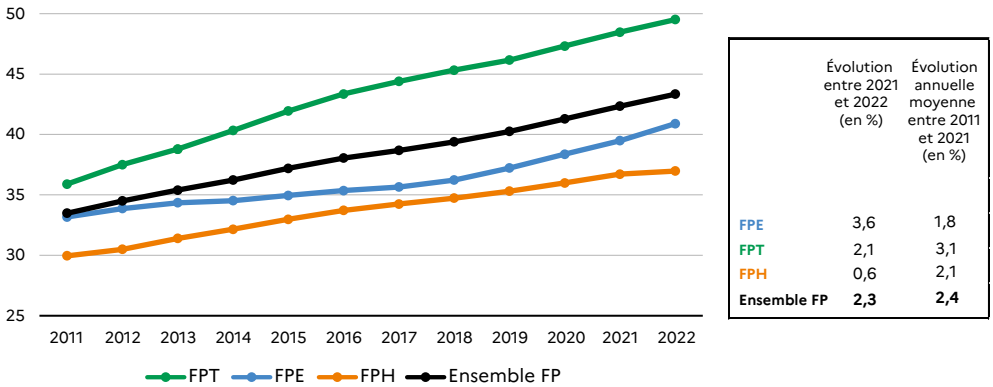
Le fait d'occuper un emploi de catégorie active ouvre droit à un départ anticipé à la retraite et, pour certains emplois, à des bonifications et majorations spécifiques pour la retraite.

Les agents de 50 ans ou plus dans la fonction publique en 2022

## Depuis 2011, la part des fonctionnaires d'au moins 50 ans progresse plus fortement dans la FPT que dans la FPE et la FPH

Entre 2011 et 2022, dans la fonction publique, la part des agents ayant 50 ans ou plus parmi les fonctionnaires a augmenté de 10 points (**Figure 5**). Cette part croît davantage dans la FPT (+ 14 points), avec une évolution particulièrement soutenue entre 2011 et 2016.

**Figure 5 : Part des 50 ans ou plus au sein des fonctionnaires depuis 2011**  
en %



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux au 31 décembre, France (hors Mayotte).

Lecture : En 2011, 33 % des fonctionnaires avaient 50 ans ou plus, contre 43 % en 2022. La part des agents de 50 ans ou plus au sein des fonctionnaires a augmenté de 2,3 % en 2022, contre 2,4 % en moyenne par an sur la période 2011-2021.

En 2022, la part des agents de 50 ans ou plus parmi les fonctionnaires augmente à un rythme proche de celui des onze dernières années (+ 2,3 % en 2022, contre + 2,4 % en moyenne annuelle sur la période 2011-2021). Cette progression est variable selon les versants. Dans la FPE, elle est nettement plus forte en 2022 que sur la période (+ 3,6 % en 2022, contre + 1,8 % en moyenne par an sur 2011-2021), en raison d'une évolution peu dynamique sur la période 2014-2017, oscillant entre + 0,5 % et + 1,2 %. Dans la FPT et dans la FPH, au contraire, la part des 50 ans ou plus augmente moins en 2022 que sur la période 2011-2021.

## Un fonctionnaire sur onze est sexagénaire

En 2022, 333 000 fonctionnaires ont 60 ans ou plus, soit un sur onze (**Figure 6**). Ils sont majoritairement présents dans la FPT et la FPE (respectivement 153 000 et 133 000 agents) et représentent 11 % et 9 % des fonctionnaires de ces versants. Dans la FPH, leur part est moindre : seulement 6 % des fonctionnaires sont sexagénaires, soit un total de 47 000 agents.

Parmi les fonctionnaires sexagénaires, la part des femmes est proche de leur part sur l'ensemble des fonctionnaires (63 %, contre 65 % chez les fonctionnaires). Par catégorie, le poids des femmes chez les 60 ans ou plus varie et peut s'éloigner de la part au sein de l'ensemble, tous âges confondus. Dans le détail, les femmes sont sous-représentées chez les sexagénaires dans la catégorie A (58 %, contre 70 % pour l'ensemble de la catégorie). C'est l'inverse dans la catégorie C (65 %, contre 58 %). Enfin, dans la catégorie B, la part des femmes parmi les 60 ans ou plus est proche de leur part dans l'ensemble de la catégorie, tous âges confondus (69 %, contre 67 %).

**Figure 6 : Fonctionnaires de 60 ans ou plus par catégorie hiérarchique, et part des femmes, en 2022**

en %

		Effectif (en milliers)	Part au sein de la catégorie	Part des femmes
FPE	A	84	8	52
	B	25	9	63
	C	24	12	72
	<b>Total*</b>	<b>133</b>	<b>9</b>	<b>58</b>
FPT	A	21	12	66
	B	22	10	64
	C	110	11	64
	<b>Total*</b>	<b>153</b>	<b>11</b>	<b>64</b>
FPH	A	14	4	78
	B	17	6	83
	C	16	8	69
	<b>Total*</b>	<b>47</b>	<b>6</b>	<b>77</b>
Ensemble FP	A	118	8	58
	B	65	8	69
	C	149	10	65
	<b>Total*</b>	<b>333</b>	<b>9</b>	<b>63</b>

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux au 31 décembre, France (hors Mayotte).

\* Y compris les agents dont la catégorie est indéterminée dans Siasp (chaque année, entre 1 % et 2 % des agents et moins de 0,5 % des fonctionnaires).

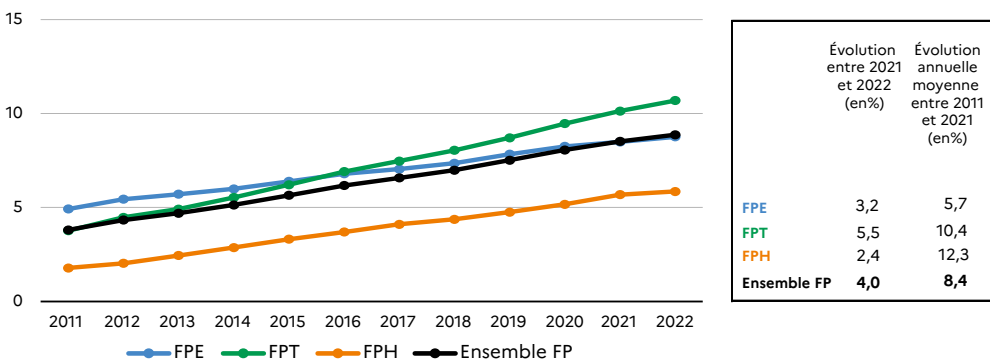
Lecture : En 2022, la fonction publique compte 118 000 fonctionnaires de catégorie A ayant au moins 60 ans. Ils représentent 8 % de l'ensemble des fonctionnaires de la catégorie et comptent 58 % de femmes.

Dans la FPH, 77% des sexagénaires sont des femmes, mais cela reste inférieur au poids des femmes dans le versant (82%). Dans la FPT, les femmes sont surreprésentées parmi les fonctionnaires sexagénaires (64%, contre 59% parmi l'ensemble des fonctionnaires du versant), du fait de leur surreprésentation au sein de la catégorie C et du poids de la catégorie dans le versant (73% des fonctionnaires de la FPT). C'est dans la FPE que la part des femmes est la plus faible parmi les sexagénaires (58%).

Entre 2011 et 2022, dans la fonction publique, la part des agents de 60 ans ou plus parmi les fonctionnaires a augmenté régulièrement. Représentant 4% des fonctionnaires en 2011, elle atteint désormais 9% en 2022 (Figure 7). C'est dans la FPH que le rythme de progression a été le plus fort (+ 12,3% en moyenne annuelle sur la période 2011-2021), mais la part des sexagénaires y reste faible en 2022 (6%). C'est dans la FPE que la progression a été la moins forte (+ 5,7% en moyenne annuelle sur la période 2011-2021).

**Figure 7 : Part des 60 ans et plus parmi les fonctionnaires depuis 2011**

en %



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux au 31 décembre, France (hors Mayotte).

Lecture : En 2011, 4 % des fonctionnaires avaient 60 ans ou plus, contre 9 % en 2022. La part des sexagénaires chez les fonctionnaires a augmenté de 4 % en 2022, contre 8,4 % sur la période 2011-2021.

## Les agents de 50 ans ou plus dans la fonction publique en 2022

**Dans la FPE, 140 000 contractuels ont au moins 50 ans**

En 2022, parmi les contractuels qui travaillent dans la fonction publique, 301 000 ont 50 ans ou plus, soit 24 % d'entre eux (**Figure 8**). Cette part est un peu supérieure dans la FPE (26%, correspondant à 140 000 agents) et dans la FPT (25%, soit 114 000 contractuels). Dans la FPH, elle est la plus faible : 18%, pour un total de 47 000 agents.

En 2011, la fonction publique compte 180 000 contractuels âgés d'au moins 50 ans. Sur la période 2011-2022, cet effectif progresse de + 4,8% en moyenne par an, alors que, tous statuts confondus, le nombre d'agents dans cette tranche d'âge augmente à un rythme moins élevé (+ 2,5%). De ce fait, les contractuels contribuent positivement à la hausse de la part globale des 50 ans ou plus, qui passe de 30% en 2011 à 37% en 2022.

**Figure 8 : Nombre de contractuels de 50 ans ou plus, part dans le statut et part des femmes, en 2022**  
en %

	2022			Évolution annuelle moyenne entre 2011 et 2022
	Effectif (en milliers)	Part au sein des contractuels	Part des femmes	
FPE	140	26	71	6,2
FPT	114	25	65	3,4
FPH	47	18	75	5,0
<b>Ensemble FP</b>	<b>301</b>	<b>24</b>	<b>69</b>	<b>4,8</b>

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux au 31 décembre, France (hors Mayotte).

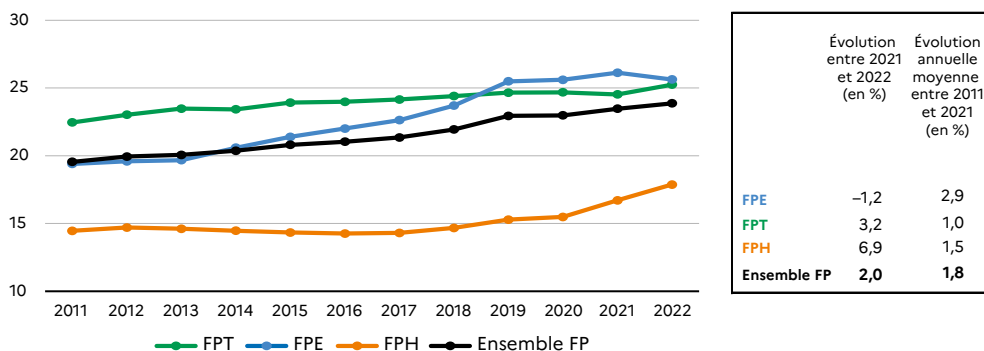
Lecture : En 2022, la fonction publique compte 301 000 contractuels ayant au moins 50 ans. Ils représentent 24 % de l'ensemble des contractuels et comptent 69 % de femmes. Entre 2011 et 2022, l'effectif des contractuels de 50 ans ou plus croît en moyenne de 4,8 % par an.

**De plus en plus de contractuels âgés de 50 ans ou plus**

Entre 2011 et 2022, dans la fonction publique, la part des agents ayant 50 ans ou plus parmi les contractuels augmente de 4 points, passant de 20% en 2011 à 24% en 2022 (**Figure 9**). Cette proportion est nettement plus faible que parmi les fonctionnaires, et elle augmente moins vite que chez les fonctionnaires sur la période. Cela s'explique par le dynamisme des recrutements, qui contient le vieillissement des contractuels.

C'est dans la FPE que la hausse de la part des contractuels âgés de 50 ans ou plus est la plus forte (+ 6 points), du fait d'une forte accélération entre 2017 et 2019, et ceci malgré un repli en 2022. Dans la FPT, la part des 50 ans ou plus parmi les contractuels augmente peu : 3 points en onze ans. Dans la FPH, après un recul entre 2013 et 2016, elle croît à un rythme qui s'accélère au fil des ans.

**Figure 9 : Part des 50 ans ou plus parmi les contractuels depuis 2011**  
en %



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux au 31 décembre, France (hors Mayotte).

Lecture : En 2011, 20 % des contractuels travaillant dans la fonction publique avaient 50 ans ou plus, contre 24 % en 2022. La part des 50 ans ou plus parmi les contractuels a augmenté de 2,0 % en 2022, contre 1,8 % sur la période 2011-2021.

## Six pour cent des contractuels sont sexagénaires

En 2022, 6 % des contractuels qui travaillent dans la fonction publique sont âgés de 60 ans ou plus, soit un total de 72 000 agents (**Figure 10**). Comme pour les fonctionnaires, ces contractuels sexagénaires travaillent majoritairement dans la FPE et la FPT (respectivement 35 000 et 28 000 agents) et représentent 6 % des contractuels dans chacun de ces deux versants. Dans la FPH, seulement 4 % des contractuels sont âgés d'au moins 60 ans, soit 9 000 agents.

Parmi les contractuels sexagénaires, 64 % sont des femmes : c'est donc un peu moins qu'au sein des contractuels de 50 ans ou plus (69 %). Entre 2011 et 2022, le nombre de contractuels sexagénaires a doublé.

**Figure 10 : Effectif des contractuels de 60 ans ou plus et part des femmes, en 2022**  
en %

	Effectif (en milliers)	Part au sein des contractuels	Part des femmes
FPE	35	6	63
FPT	28	6	62
FPH	9	4	74
<b>Ensemble FP</b>	<b>72</b>	<b>6</b>	<b>64</b>

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux au 31 décembre, France (hors Mayotte).

Lecture : En 2022, la fonction publique compte 71 000 contractuels ayant 60 ans ou plus. Ils représentent 6 % de l'ensemble des contractuels et comptent 64 % de femmes.



## Les agents de 50 ans ou plus dans la fonction publique en 2022

**Encadré : Part des 50 ans ou plus – Comparaison public/privé**

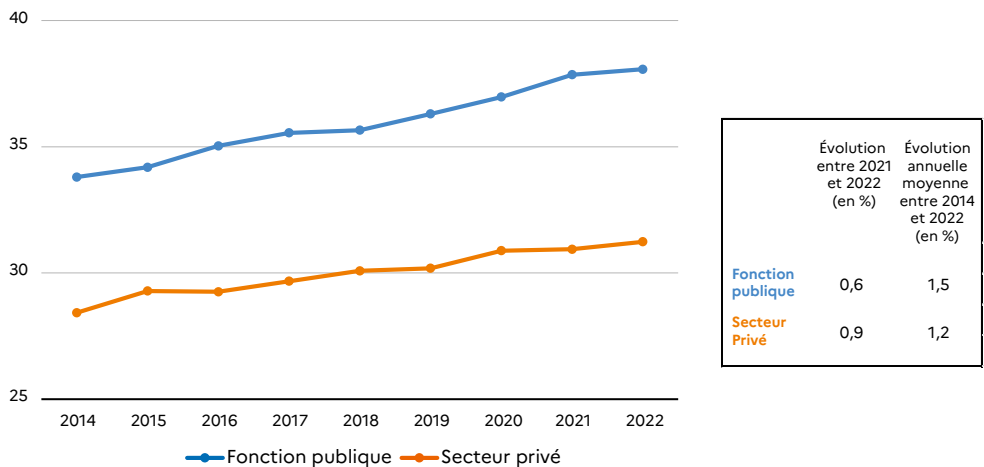
Dans le secteur privé, en 2014, la part des salariés âgés de 50 ans ou plus était de 28%. En 2022, elle s'élève à 31%, soit une hausse moyenne de 1,2% par an (**figure**).

Dans la fonction publique, sur la même période et avec la même source (les enquêtes Emploi en continu), la part de ces agents est en moyenne supérieure de 6 points à ce qui est observé dans le secteur privé, mais elle augmente à un rythme similaire (+ 1,5% en moyenne par an).

Il est à noter que, dans l'enquête Emploi en continu, la part des 50 ans ou plus est un peu supérieure à celle déterminée à partir de Siasp (+ 2 points en moyenne).

**Figure : Part des 50 ans ou plus dans la fonction publique et le secteur privé depuis 2014**

en %



Source : Enquêtes Emploi en continu, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : France métropolitaine, salariés du secteur privé et de la fonction publique. Hors entreprises publiques, stagiaires, intérimaires, contrats aidés et apprentis.

Note : La part des 50 ans ou plus dans la fonction publique varie légèrement selon la source (Siasp, qui est une base de données administratives ou les enquêtes Emploi en continu). Ainsi, en 2022, la part des 50 ans ou plus dans la fonction publique déterminée à partir de Siasp est de 37 %, contre 38 % à partir des enquêtes Emploi en continu.

Lecture : Entre 2014 et 2022, dans la fonction publique, la part des 50 ans ou plus a augmenté de 4 points, soit une évolution moyenne annuelle de 1,5% sur la période.

### Sources, avertissement et définitions

#### Sources

Le système d'information sur les agents des services publics (Siasp), produit par l'Insee à partir de 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique.

Le champ de l'étude porte sur les postes principaux au 31 décembre. Il s'agit, pour chaque agent, du poste actif et non annexe qu'il occupe à cette date (le plus rémunérateur s'il en occupe plusieurs). Un poste est actif s'il donne lieu à une rémunération d'activité; il est non annexe si cette rémunération et le volume de travail associé sont suffisants. Certains salariés présents fin décembre deux années consécutives peuvent connaître des interruptions en cours d'année. Ils sont caractérisés par leur poste principal au 31 décembre.

Le champ est la France hors Mayotte.

#### Avertissement

Jusqu'au millésime 2021, Siasp était principalement alimenté par les fichiers mensuels de paie pour les agents relevant de la fonction publique de l'État (FPE), par le recensement des agents de l'État (RAE) pour les militaires des armées, et par les déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour les agents relevant de la fonction publique territoriale (FPT), de la fonction publique hospitalière (FPH), et d'une partie de la FPE. En outre, depuis 2017, une part croissante des données de Siasp provenait des déclarations sociales nominatives (DSN), en substitution des autres sources.

En 2022, conformément au décret n° 2016-611 du 18 mai 2016, la quasi-totalité des employeurs de la fonction publique ont basculé leur système de déclaration en DSN. Les employeurs ont à cette occasion pu revoir leurs systèmes d'informations et de déclarations, et donc modifier potentiellement leur comportement déclaratif. Dans ce contexte de changement de sources d'informations, l'Insee a engagé une refonte des traitements statistiques réalisés sur l'emploi et les rémunérations des agents de la fonction publique, et en a ajusté les concepts. Du fait de ces changements déclaratifs, applicatifs et de concepts, les résultats publiés, en niveau dans cette publication ne sont pas totalement comparables à ceux des publications réalisées sur les millésimes antérieurs. Les données du millésime 2021 ont été recalculées en utilisant le même applicatif et les mêmes concepts que pour 2022 afin de présenter des évolutions annuelles les plus cohérentes et les plus homogènes possible entre les millésimes 2021 et 2022. En revanche, cette nouvelle estimation ne neutralise pas les changements déclaratifs survenus avec le passage à la DSN.

Au total, le nombre d'agents âgés de 50 ans ou plus (hors contrats aidés) est ainsi de 2048 milliers en 2021 dans cette publication, contre 2052,1 milliers dans la publication précédente. Cette faible différence au total recouvre des variations plus importantes par versant, catégorie ou statut. Le principal changement conceptuel lié à cette refonte est la prise en compte de la multiactivité dans les secteurs public et privé. Dans les publications précédentes, le poste principal au 31 décembre d'un agent était déterminé parmi les postes actifs non annexes occupés au 31 décembre dans le secteur public uniquement. Dans cette publication, le poste principal au 31 décembre d'un agent est déterminé parmi les postes actifs non annexes occupés au 31 décembre à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé.

#### Définitions

Le périmètre de la **fonction publique** renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif, dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. La fonction publique se décompose en trois versants : la fonction publique de l'État (FPE), la fonction publique territoriale (FPT) et la fonction publique hospitalière (FPH). Le tracé de chaque versant s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur.

Dans cette publication, les « **agents publics** » sont les salariés de la fonction publique, hors bénéficiaires de contrats aidés, car ces derniers sont des salariés de droit privé. Formellement, les apprentis ne sont pas des agents publics, mais ils sont comptés avec eux dans cette publication.

Les corps ou cadres d'emplois de fonctionnaires sont classés en trois **catégories statutaires** (dites aussi **catégories hiérarchiques**) selon leur niveau de recrutement et les fonctions qui ont vocation à être exercées par ces corps. Les statuts particuliers fixent le classement de chaque corps dans l'une des catégories suivantes :

- la catégorie A, pour les fonctions d'étude générale, de conception et de direction;
- la catégorie B, pour les fonctions d'application;
- la catégorie C, pour les tâches d'exécution.